



Forum des entreprises
africaines 2023

Faire fonctionner les marchés du carbone pour l'Afrique

L'intégration régionale stimulée par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

Renforcer l'intégrité du marché du carbone et faciliter
le commerce intra-africain des crédits carbone



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**L'intégration régionale stimulée par l'Accord portant création
de la Zone de libre-échange continentale africaine**

**Renforcer l'intégrité du marché du carbone et faciliter
le commerce intra-africain des crédits carbone**



Document de référence

Une fois qu'il aura été pleinement mis en œuvre, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) établira la plus grande zone de libre-échange au monde par le nombre de ses membres, avec un champ d'application étendu, une ambition élevée et un potentiel énorme. L'étendue de la Zone promet à elle seule de stimuler le développement du continent, mais le véritable pouvoir de l'Accord réside dans sa capacité à unir les économies largement disparates et fracturées du continent, en construisant une plateforme intégrée qui soit résiliente, durable et inclusive.

Les modèles de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) prévoient que l'existence de l'Accord fera augmenter le produit intérieur brut, le commerce, la production et le bien-être des Africains. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de voir que les gains les plus importants devraient provenir de l'augmentation du commerce intra-africain. En effet, avec l'Accord en place, ce commerce devrait augmenter de près de 35 % d'ici à 2045, par rapport à la situation qui prévaudrait sans l'Accord. Le commerce intra-africain dans chacun des grands secteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie et des services devrait augmenter d'environ 49 %, 36 % et 38 %, respectivement. Il est toutefois crucial de noter que les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, même s'ils devraient continuer à croître, ne progresseront que d'environ 19 %¹.

La croissance relativement moins impressionnante du secteur de l'énergie et des mines africain est encourageante du point de vue de la relation tripartite entre le commerce, les émissions et le changement climatique. De ce point de vue, l'accroissement du commerce, tel qu'il devrait se produire dans le cadre de l'Accord, stimulera les processus de production et augmentera les transports, ce qui aura pour effet d'accroître les émissions et de contribuer au changement climatique. Dans le même temps, le changement climatique peut perturber les modes de production et les processus commerciaux, ce qui peut affecter les moyens de subsistance de millions de personnes. L'augmentation du commerce dans le cadre de l'Accord ne doit pas nécessairement être préjudiciable à l'environnement. Grâce à sa capacité à rapprocher les économies et à favoriser l'intégration régionale, l'Accord peut servir de vecteur pour réduire les émissions et accroître la disponibilité et l'accessibilité de biens, de services et de technologies respectueux de l'environnement. Outre la réduction des coûts, l'Accord devrait contribuer à l'harmonisation des politiques réglementaires susceptibles de créer des conditions de concurrence équitables en matière d'opportunités vertes, de contribuer à créer un cadre continental commun pour le commerce et l'investissement dans les biens et services verts, et de jeter les bases d'un marché commun africain du carbone.

La CEA aide actuellement ses États membres à intégrer des considérations écologiques dans leurs cadres économiques en fournissant, entre autres, une assistance technique pour l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord, en plus de recherches complémentaires sur le développement de chaînes de valeur vertes. En outre, la CEA, par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) et en collaboration avec le Centre de recherche internationale et de modélisation économique du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), mène une analyse pour évaluer les implications de l'Accord sur le changement climatique, ainsi que les opportunités et les défis liés à la création d'un marché africain unique du carbone. Les marchés volontaires du carbone

¹ Pour une évaluation plus générale de l'impact économique de l'Accord, voir : <https://repository.uneca.org/handle/10855/48382> (<https://hdl.handle.net/10855/46750> en anglais).

peuvent jouer un rôle important dans l'accélération du développement économique de l'Afrique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

À la suite de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022, l'Alliance mondiale pour l'énergie au service des peuples et de la planète (*Global Energy Alliance for People and Planet, GEAPP*), l'initiative Énergie durable pour tous (*Sustainable Energy for All, SEforAll*) et la CEA, avec le soutien des champions de haut niveau de l'action climatique des Nations Unies, ont lancé l'Initiative pour les marchés du carbone en Afrique (*Africa Carbon Markets Initiative, ACMI*) afin de stimuler la production de crédits carbone africains tout en veillant à ce que les revenus des crédits carbone soient transparents et équitables et créent des emplois.

Afin d'étudier plus avant le marché des crédits carbone, la CEA et le Centre de recherche internationale et de modélisation économique conduisent des recherches pour évaluer l'impact d'un prix commun du carbone en Afrique. L'objectif est de déterminer quels pays pourraient être en mesure de s'acquitter de leurs contributions déterminées au niveau national, à un prix du carbone africain fixe. Les résultats de cette analyse permettront également d'identifier les secteurs prioritaires au niveau national à prendre en compte lors de l'émission de crédits sur le marché du carbone.

Marchés du carbone : questions et réponses

1. Que sont les marchés du carbone ?

En 2015, 196 États ont voté en faveur de l'Accord de Paris lors de la vingt-et-unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son principal objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, et de préférence inférieur à 1,5°C, par rapport aux niveaux préindustriels. Pour atteindre cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent atteindre leur pic le plus tôt possible. L'article 6 de l'Accord de Paris reconnaît la possibilité d'une coopération internationale au moyen du transfert des bilans d'atténuation, ce qui conduit essentiellement à l'établissement de marchés du carbone. Les marchés du carbone sont des outils importants pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux, car ils incitent à l'action climatique en permettant aux parties d'échanger des crédits carbone générés par la réduction ou l'élimination des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

2. Quels sont les différents types de marchés du carbone ?

Il existe deux types de marchés du carbone : les marchés de mise en conformité et les marchés volontaires. Les marchés de mise en conformité sont utilisés par les entreprises et les gouvernements qui, en vertu de la loi, doivent rendre compte de leurs émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sur les marchés volontaires, les acteurs privés achètent et vendent volontairement des crédits carbone qui représentent des suppressions ou des réductions certifiées de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

3. Pourquoi les marchés volontaires du carbone sont-ils importants pour l'Afrique ?

Les entreprises mondiales investissent de plus en plus dans les marchés du carbone dans le cadre de leurs efforts pour atteindre des émissions nettes de carbone nulles. Les marchés volontaires du carbone ont augmenté à un taux annuel composé de plus de 30 % entre 2016 et 2021² (sur la base des retraits de crédits carbone), et la demande de crédits carbone africains a augmenté à un taux annuel composé de 36 % au cours de la même période³.

Les marchés volontaires du carbone permettent aux financements transfrontaliers de passer des pays développés aux pays en développement. Un marché africain du carbone doit s'imposer pour attirer les financements dans les pays africains, en créant un actif significatif pour le continent qui soutienne les priorités de développement tout en préservant les dotations naturelles du continent.

4. Quel est l'état des marchés volontaires du carbone en Afrique ?

Au cours des cinq dernières années, cinq pays (l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Zimbabwe) ont représenté plus de 65 % du total des crédits carbone émis sur le continent⁴. De nombreux autres pays africains ont pourtant un fort potentiel d'émission de crédits carbone. En outre, la grande majorité des projets actuels sont de même nature, environ 97 % des crédits carbone étant émis dans les domaines de la foresterie et de l'utilisation des terres, des énergies renouvelables et des appareils ménagers.

5. Quels sont les principaux obstacles à la croissance des marchés africains du carbone ?

Les marchés africains du carbone sont confrontés à plusieurs obstacles, tant du côté de l'offre que de la demande. Du côté de l'offre, les projets sont actuellement relativement de petite envergure et peu diversifiés. En outre, un capital initial important est nécessaire pour lancer un projet de crédit carbone, et ce dernier doit s'accompagner d'une analyse de rentabilité pertinente pour les investisseurs. L'incertitude et la complexité de la réglementation ajoutent également aux préoccupations des développeurs de crédits carbone, tout en créant un environnement difficile pour faire des affaires, puisque de nombreux propriétaires terriens africains n'ont pas de titre de propriété officiel pour leurs terres, ou celles-ci sont situées dans des zones de conflit. Enfin, la validation et la vérification des crédits carbone peuvent être coûteuses et prendre beaucoup de temps. Du côté de la demande, l'intégrité des crédits carbone

² Africa Carbon Markets Initiative (2022). *Africa Carbon Markets Initiative (ACMI): Roadmap Report* (Vienne, Initiative Énergie durable pour tous, 2022). Disponible en anglais à l'adresse :

www.seforall.org/publications/africa-carbon-markets-initiative-roadmap-report.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

suscite des inquiétudes dans le monde entier, car les réductions d'émissions sont difficiles à confirmer. En outre, le prix des crédits carbone n'est pas toujours transparent et peut ne pas refléter les avantages pour l'environnement. Enfin, à l'exception de l'Afrique du Sud, il n'existe pas de demande locale de crédits carbone sur le continent, les pays africains s'appuyant sur la demande internationale.

6. Comment l'Accord peut-il contribuer à l'établissement d'un marché continental de crédits carbone ?

L'Accord aidera à intégrer les petites économies fragmentées du continent et à harmoniser l'environnement réglementaire. L'harmonisation des politiques entraînera une augmentation de la confiance et de la transparence sur les marchés africains, ce qui contribuera à attirer les investissements étrangers. En outre, la conclusion des négociations autour d'un protocole à l'Accord sur l'investissement donnera aux investisseurs une protection juridique supplémentaire et des informations sur les risques existants sur le marché continental. Tous ces facteurs peuvent contribuer à l'établissement d'un marché continental de crédits carbone.



Forum des entreprises 2023
africaines

Faire fonctionner les marchés du carbone pour l'Afrique

